

Sélestat Non scolarisation : une mère condamnée

Une femme de 53 ans comparaisait, hier, devant le tribunal correctionnel de Colmar pour avoir soustrait son fils de l'école entre 2004 et juin 2006. Son enfant avait alors 14 et 15 ans. Il était scolarisé en 4e Segpa dans un collège de Sélestat qu'il ne fréquentait quasiment plus.

La prévenue, personnage haut en couleurs, a expliqué que son fils était « un enfant très anxieux, très fragile dès la naissance, très angossé ». Et d'évoquer les problèmes de santé du garçon : une suspicion de méningite à la naissance, une tache au poumon, un poignet trois fois fracturé... « On ne va pas passer en revue tous les bobos de votre fils madame ! lui a lancé le président Wagner en commentant : *si vous continuez sur cette voie, quand il aura trente ans vous l'aurez toujours dans votre sac à main !* » La prévenue se fait plus repentante : « *Je sais, je sais, j'avais les idées ailleurs. Je suis très angossée, j'ai toujours eu peur pour mon fils.* » Et d'ajouter : « *Dans notre famille, c'est comme ça, on est toujours derrière nos enfants pour qu'ils ne tombent pas dans la délinquance. Chez moi, il est en sécurité.* ». Le président a enfoncé le clou : « *Le seul handicap de votre fils, c'est vous. Vous devez le comprendre.* ». Quant au père, présent à l'audience, il a expliqué qu'il n'avait pas reconnu l'enfant en ajoutant : « *Moi je n'étais jamais à l'école de ma vie. À Sélestat, l'école ne vaut rien du tout et de toute façon, un enfant de gitan ne devient jamais avocat ou médecin.* ». Claude Palpacuer, procureur adjoint, a souligné la rareté de l'affaire. Il a rappelé que l'école avant d'être un droit était une conquête. « *C'est une chance pour progresser sans renier ses origines.* ». L'avocat de la défense, Me Di Bella, a plaidé

la relaxe en estimant que sa cliente « *n'avait pas empêché son fils d'aller à l'école, qu'il s'agissait plutôt d'un laisser-aller, d'une omission.* ».

La prévenue a été condamnée à un mois de prison avec sursis, avant de souhaiter de bonnes fêtes au tribunal.

A.W.

Neuve-Église Condamnée pour fraude fiscale à la TVA

Le tribunal correctionnel a condamné, hier, une femme de 58 ans, à six mois de prison avec sursis pour une affaire de fraude fiscale à la TVA. En janvier 1996, la prévenue avait ouvert une entreprise de conditionnement à façon à Neuve-Église, c'est-à-dire d'emballage de marchandises appartenant à ses clients. Entre 2002 et juin 2004, l'entreprise avait minoré ses déclarations de TVA : « *152 000 euros de TVA ont ainsi été éludés* », a indiqué l'avocat de l'administration fiscale. La prévenue a reconnu les faits en précisant qu'elle n'avait pas eu l'impression de frauder puisqu'elle était en contact avec les Impôts qui parlaient de « dette fiscale » et que tout était inscrit dans le bilan, la TVA déclarée, la TVA en retard. Elle a raconté son expérience malheureuse de gérante : « *On est passé de 3, à 13, à 40 puis à 100 salariés. C'était très dur. J'ai tout fait pour maintenir les emplois, j'ai amené certains salariés à la retraite et j'en suis heureuse. Je ne me suis pas enrichie.* ». Ce qui n'est pas contesté, puisque la prévenue s'est payée pendant trois ans seulement. « *Mon mari et moi, nous n'avons plus rien, nous avons tout perdu. Je suis soulagée finalement de la liquidation de la société, car cela a été un enfer.* ». Le procureur adjoint a néanmoins précisé que le mari de

la prévenue avait déjà mené trois sociétés en liquidation judiciaire, avant celle-ci. Qu'à la dernière, en 95, il avait placé sa femme comme gérante d'une nouvelle entreprise et ses deux filles de 21 et 23 ans, comme actionnaires. En déplorant que celui-ci ne soit pas présent à l'audience, il a requis six mois de prison avec sursis à l'encontre de la gérante en indiquant que la société avait laissé un million d'euros de dettes. La peine a été assortie d'une interdiction d'exercer une profession industrielle et commerciale pendant trois ans, de l'obligation de faire paraître la décision dans le Journal Officiel, dans « L'Alsace » et aux portes de la mairie. La dame a également été déclarée solidairement responsable avec la société pour le paiement des impôts fraudés, des pénalités de retard et des intérêts.

Sainte-Croix Fais du feu dans mon poêle à bois

Un Strasbourgeois de 41 ans et un habitant de 21 ans, de Sainte-Croix-aux-Mines, ont été condamnés, hier, au tribunal correctionnel de Colmar à trois mois de prison avec sursis et à 500 euros d'amende pour le vol de 27 palettes en bois. Les faits se sont déroulés le 11 juin dernier peu avant 1 h du matin dans l'enceinte d'une société située dans la zone industrielle de Sélestat. Le duo avait ouvert la chaîne du portail de l'entreprise avec une pince avant de pénétrer dans l'enceinte du site avec une camionnette pour charger les palettes. Repéré, il avait été arrêté sur place. Le plus jeune a expliqué que son ami lui avait installé un poêle à bois l'après-midi, qu'ils avaient dîné et qu'ensuite ils avaient besoin de bois pour « *régler le tirage.* ». Ils seraient donc partis « *sans intentions précises* » à la recherche de bois et ce, de Sainte-Croix-aux-Mines à... Sélestat.

Vallee de Ville Le Telethon se met en marche

La vallée de Villé, toujours solidaire lors de grandes actions humanitaires, va une fois de plus se mobiliser pour le Téléthon. À l'initiative de la commune de Saint-Pierre-Bois en 1994, c'est la 12^e année que cette opération a lieu dans la vallée, mais déjà 20 ans sur le plan national.

Les résultats obtenus lors des collectes dans les villages ont toujours été encourageants, tant pour les organisateurs, que pour ceux qui sont confrontés à la maladie.

Fouchy Michel Cunin n'est plus

Le décès inattendu de Michel Cunin a créé une vive émotion dans la vallée de Villé. Il a été terrassé dimanche à la première heure, à son domicile, par un infarctus foudroyant, alors qu'il venait de rentrer du Noël de Maisongoutte, où il avait tenu le stand des apiculteurs de la vallée.

Comme l'a si bien dit le curé Marcel Imbs, qui a concélébré avec le chanoine Robert Philippe, la messe des funérailles mercredi : « *C'est une figure bien sympathique du village et du monde des apiculteurs de la vallée qui nous quitte.* ».

C'était aussi un paroissien fidèle, un voisin serviable et un bon père de famille sérieux et consciencieux, selon les témoi-

Pour aider la recherche, un simple don en argent versé auprès des organisateurs dans les villages peut suffire. Mais, il y a aussi d'autres moyens de contribuer à apporter son aide en participant à des activités diverses : la belote, la marche, le cyclisme, la nage, le tennis qui sont prévues dès vendredi 8 décembre au soir, comme la belote à Saint-Pierre-Bois, la vente de pâtisseries samedi 9 à Saint-Maurice et Neubois, le tennis en salle dans la zone de loisirs, la participation d'Aquavallées pour les entrées du vendredi

8 décembre, la FNACA qui fera une marche à Lalaye, et l'association « Culture et Sports » de Thanvillé pour une sortie sur le sentier « Wurzel » à Thanvillé.

Les cyclos de la vallée de Villé effectueront leur tournée de collecte dans les villages et seront accueillis à Villé, Fouchy, Neuve-Église et Neubois, où ils feront une courte halte de réconfort.

Dimanche 10 décembre à 17 h, un spectacle est prévu à la MJC dont la recette sera reversée au Téléthon.

Concert Jeunes voix d'Oviedo

Villé se mettra à l'heure espagnole ce dimanche grâce aux jeunes chanteurs venus des Asturies. Ils diront « Feliz Navidad ».

Dans le cadre des Noëlies, le chœur de l'Escolania San Salvador d'Oviedo sera présent ce dimanche 10 décembre à Villé.

Il participera à la grand messe de 10 h 30 à l'église Notre-Dame. Fondé en 1972 ce chœur a l'habitude de rehausser les célébrations liturgiques et ses concerts de musique sacrée sont de grande qualité.

Cette école accueille 73 jeunes choristes que l'on pourra également venir applaudir ce même dimanche, dans la même église, à 17 h. Il s'agira d'un concert de Noël sachant que l'Espagne a une dévotion particulière pour les Rois Mages.